



Mediterranean Marine Oil & HNS Pollution Cooperation

West MOPoCo is a project co-financed by the European Union under the Union Civil Protection Mechanism – DG-ECHO, developed in cooperation with REMPEC, Cedre, ISPRA, ITOPF, HELCOM, Bonn Agreement, CNL, Transport Malta, Environment Department of Morocco, Ministerio de FOMENTO, ANPE and coordinated by SGMer



Secrétariat général
de la mer



Bonn Agreement
Accord de Bonn



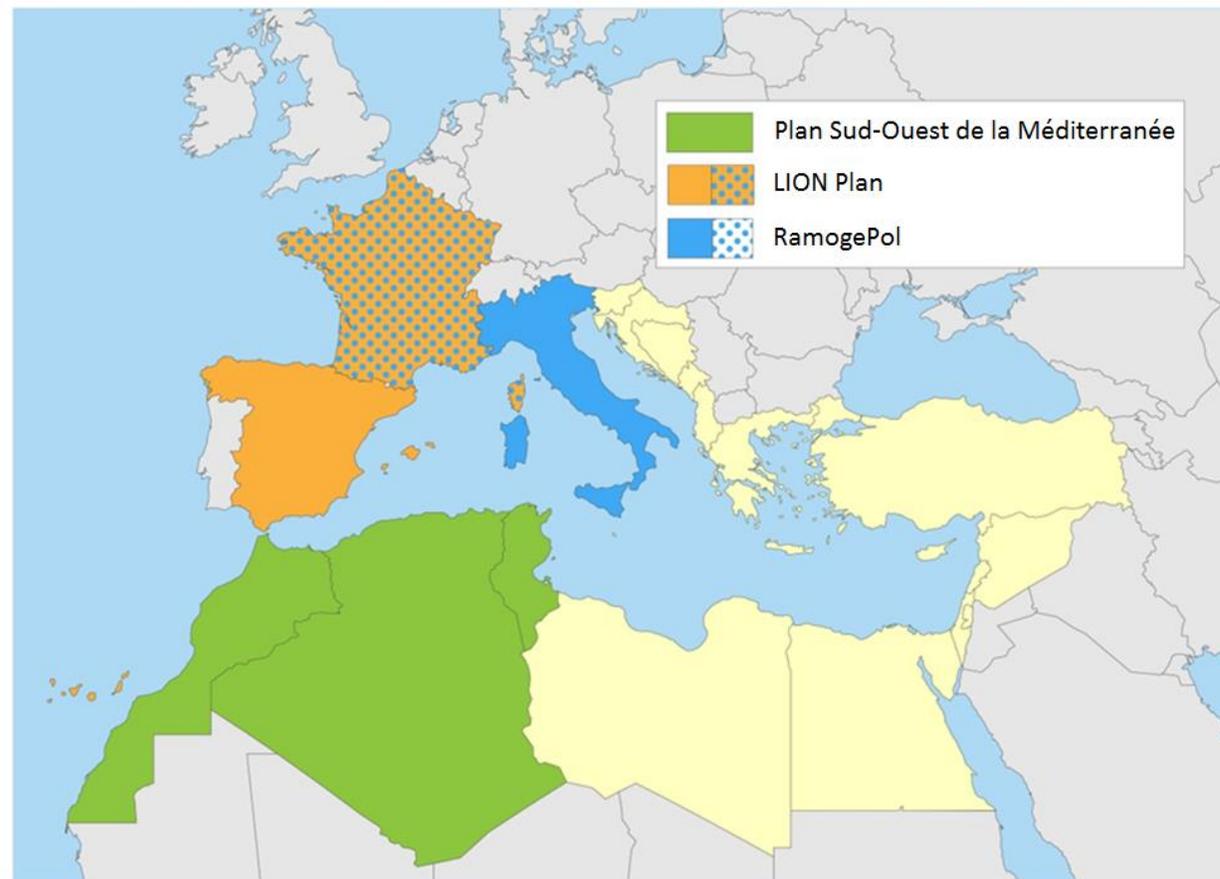
MINISTERIO
DE FOMENTO





Mediterranean
Marine Oil & HNS
Pollution
Cooperation

Synergies entre les accords et les plans d'urgence sous-régionaux en Méditerranée occidentale





Objectifs de l'étude

- Analyse comparée des trois accords et plans d'urgence
- Identifier des synergies possibles entre ces trois plans
 - Application relativement facile et rapide
 - Sans modification des accords sous-régionaux existants ou des plans d'urgence
 - Concentration sur les aspects opérationnels des plans
 - Actions à court, moyen et long terme





Faciliter les opérations conjointes

- Mettre en place les **procédures nationales** permettant l'offre d'assistance
 - Douanières, de survol et de navigation etc.
- Harmoniser les **systèmes de communication**
 - **Utilisation de la plateforme CECIS MP**
 - Accord sur une langue de communication (quotidienne et opérationnelle)
 - Harmonisation des POLREPS
 - Alerte systématique et notifications en cas d'incident
- Renforcer **l'interopérabilité et les capacités**
 - Information et invitation aux exercices et formations
 - Organisation d'exercices conjoints





Éléments pour la création d'un pool commun d'équipement

- Préparation et partage d'**inventaires d'équipement / expertise pouvant être offerts en assistance**
- Conserver à jour des **listes de contacts**
- Développement de **politiques/stratégies de lutte communes**
- Développement de **lignes directrices** sur l'assistance mutuelle





Rôle du Secrétariat

- Secrétariat du plan identifié comme bonne pratique
 - Faciliter les contacts avec d'autres accords (réunions, information)
 - Représenter Parties au REMPEC
 - Organiser activités conjointes
- Extension du mandat des parties pour assurer rôle de Secrétariat





Conclusions

- Manque de connaissance mutuelle entre les plans (contenu, contacts, fonctions etc.)
- Marge d'amélioration de l'interopérabilité
- Importance d'avoir un secrétariat
- Mais possibilité de synergies immédiates:
 - Exercices, formations
 - Rencontres
- Recommandation s'appliquent à l'ensemble de la Méditerranée

